

Forêt domaniale de Bois d'Arcy

La forêt domaniale de Bois d'Arcy est gérée par l'Office national des forêts selon un aménagement forestier*, document de gestion durable de la forêt, établi pour la période 2009-2028.

Aujourd'hui l'ONF, prévoit des plantations dans les parcelles 5, 6 et 9 situées sur le territoire de Bois Arcy. Afin d'assurer le succès de ces plantations, l'ONF programme des travaux de préparation de sols en amont des opérations de plantation.

La plantation de la parcelle 6 fait suite à une coupe sanitaire réalisée en 2020 en lien avec des dépérissements forts des peuplements ; les peuplements vieillissant des parcelles 5 et 9 expriment aujourd'hui des difficultés à se régénérer naturellement

Détails du planning des travaux

Août-septembre 2021 :

Des travaux de broyage de la végétation ont été réalisés



>> Ces travaux permettent de faciliter le travail des planteurs, tout en contrôlant la végétation concurrente.

Octobre-novembre 2021 :

Des travaux d'ameublement du sol grâce à une pelle mécanique vont être réalisés



>> Ces travaux faciliteront l'enracinement des plants plantés.

Décembre-février 2021 :

Les ouvriers procéderont à la plantation d'une nouvelle génération d'arbres et à la pose de protection



>> Les protections permettront de protéger les jeunes plants de la dent du gibier.

Essences plantées ?



Chêne sessile



Pommier



Alisier torminal



Poirier

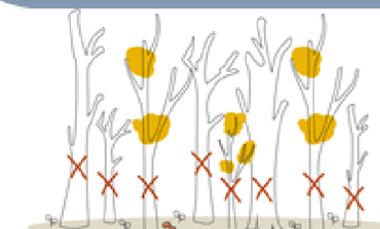
>> L'implantation de ces nouvelles générations d'arbres permettront d'assurer la régénération de la forêt tout en la rendant plus résiliente aux évolutions climatiques.

Après ces travaux et la plantation ?

>> Durant les 15 prochaines années, les forestiers programmeront des travaux d'entretien des plantations par le dégagement régulier des végétations concurrentes tous les 1,2 ou 3 ans afin de permettre le maintien des cheminements entre les plantations permettant de faciliter l'intervention manuelle des ouvriers pour contrôler la vigueur de la végétation concurrente.

>> Quand ils seront assez grands et hors de portée de la dent du gibier, les forestiers enlèveront les protections mises en place.

Schéma d'une coupe sanitaire suivie d'une plantation



Si la santé des peuplements est critique et ne permet plus d'assurer la régénération naturelle de la forêt (maladie et crise sanitaire par exemple), tous les arbres dépérissants ou morts sont coupés. Une plantation est ensuite programmée l'hiver suivant pour assurer le renouvellement de la forêt.

Plan des travaux et des plantations parcelles 5, 6 et 9 en forêt de Bois d'Arcy



zones travaillées puis plantés à l'hiver 2021

La forêt domaniale de Bois d'Arcy

Grande de 479 hectares, la forêt domaniale de Bois d'Arcy est une forêt périurbaine, située à proximité de la ville. Elle est composée à 66 % de chênes, également de châtaigniers et autres feuillus. Elle faisait autrefois partie du domaine royal de Versailles et servait de réserve de bois et d'eau. Elle se caractérise par un morcellement du massif, un maillage dense des voies de communication. L'urbanisation a conquis les lisières de la forêt.



La sylviculture en Île-de-France

Les forêts franciliennes, véritables poumons verts de notre région, sont des espaces qui accueillent de plus en plus de visiteurs pour le loisir, qui préservent la biodiversité mais aussi qui produisent les bois dont la société a besoin. Depuis le 13^e siècle ces espaces ont été façonnés par l'homme, assurant ainsi leur régénération et leur caractère durable. Depuis 2017, pour répondre à la demande sociétale, l'Office national des forêts a fait le choix de changer de mode de sylviculture. Les forêts d'Île-de-France sont désormais gérées en futaie irrégulière : les arbres d'âge, d'essence et de taille variés cohabitent sur une même parcelle. Les choix sylvicoles se font arbre par arbre. Les éclaircies régulières et le renouvellement se font simultanément sans avoir recours aux coupes définitives/rases.* L'aspect boisé de la forêt se trouve maintenu en permanence avec un couvert continu.

*Attention, les coupes rases restent nécessaires pour quelques cas très particuliers : crise sanitaire, maladies, mise en sécurité...

CONTACT

Agence territoriale Ile-de-France Ouest
27, rue Edouard Charton
78000 Versailles

Ysatys Nadji
Chargée de Communication
ysatys.nadji@onf.fr



Informations sur les plantations à venir

Parcelle	Surface régénérée	Nombre d'arbres plantés
5	1,5 hectares	775
6	0,71 hectare	1150
9	2,08 hectares	2000

Quelles essences seront plantées ?

>> Les forestiers programme l'implantation d'essences adaptées à la station (climat, sol, ...) et les plus susceptibles à résister aux bio-agresseurs et aux évolutions climatiques actuels connus: en Ile-de-France, le chêne sessile présente la meilleure adaptabilité à ces enjeux.

Sur les parcelles seront plantés des **chênes sessiles** et des **fruitiers forestiers** : **Alisier torminal, Poirier et Pommier.**

>> En plus de ces plantations, Les forestiers accompagnent la nature et utilisent les cadeaux qu'elle nous fait : les essences « pionnières » qui s'implantent naturellement seront maintenues et les forestiers travailleront aussi en faveur de leur développement : bouleaux, saules, frênes, érables....